

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2006

L'an deux mille six, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize juin, s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : Jean-Jacques ESSAYAN, Claudine PERRIN, Denis MARCHAND, Véronique FONTAINE, Michel POYAC, Claude ROLLAND, Anne-Marie PRIE, Maryse BEAUCHAMP, Franck VAN DEN DRIESSCHE, Claire ROULLAND, Nathalie BILLY, Philippe RANCE

ABSENT EXCUSE : Simone TRIMAILLE

Secrétaire de séance : Maryse BEAUCHAMP

1. ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

MARYSE BEAUCHAMP est élue secrétaire de séance. Le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2. REPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE ARTICLE BUDGETAIRE 6574

Vu le Budget primitif voté par le Conseil Municipal le 27 mars 2006,

Vu l'article 6574 s'élevant à un montant de 7 500,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de répartir les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé comme suit :

Nom organisme**Montant subvention 2006**

A la recherche des Autos Perdues	400,00 €
Anciens combattants	200,00 €
AVIMEJ	250,00 €
Croix rouge française	250,00 €
Distraction malades	100,00 €
Ecole maternelle Val Guermantes	800,00 €
Ecole primaire Val Guermantes	800,00 €
Foyer rural (subv exceptionnelle)	150,00 €
Les randonneurs de la Brie	100,00 €
Lycée polyvalent de Bussy	100,00 €
Sportive du Golf Bussy	750,00 €
Village en fête	500,00 €
Open de golf	1 500,00 €
Thorigny « au fil du temps »	100,00 €
FSE Collège de Saint-Thibault	300,00 €
Divers	1 200,00 €

TOTAL :**7 500,00 €****3. DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL (TIG) ET TRAVAUX NON REMUNERES (TNR)**

Monsieur le Maire explique qu'il a eu un entretien avec un conseiller d'insertion et de probation de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Monsieur le Maire présente le dispositif des Travaux d'intérêt général et Travaux non rémunérés (les TNR sont de moins de 24 heures), qui permet à des collectivités publiques d'accueillir des personnes condamnées à des peines d'intérêt général. Il propose au Conseil que la Commune de Guermantes puisse accueillir ainsi des jeunes de la commune, précisant qu'une stricte discrétion sera appliquée.

Il demande au Conseil Municipal de voter quant à l'adhésion de la Commune de Guermantes au dispositif des TIG et des TNR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à l'adhésion au dispositif des TIG/TNR.

4. APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR FAIRE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Contrat Triennal de Voirie tel qu'il a été défini avec les services de la DDE :

Le projet comporte trois volets :

- RD 35 – entrée d'agglomération (Sud) : les travaux consistent à compléter l'aménagement de l'entrée d'agglomération en zone 70 fait par le conseil général en 2005, par la construction de deux plateaux surélevés au droit des deux carrefours et à compléter la liaison piétonne permettant de joindre le lotissement au centre du bourg.
- RD 217bis – Malvoisine : création d'un plateau traversant afin de ralentir les véhicules
- RD 217bis – entrée Maison de Retraite : création d'un plateau traversant afin de ralentir les véhicules

Le coût de l'opération est de :

- RD 35 – entrée d'agglomération (Sud) : 93 000,00 € H.T.
- RD 217bis – Malvoisine : 37 000,00 € H.T.
- RD 217bis – entrée Maison de Retraite : 38 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat triennal de voirie s'étend sur deux ou trois exercices budgétaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de contrat triennal et son estimation financière, sans qu'il n'y ait toutefois d'engagement de la dépense. Monsieur le Maire précise que ce projet amènera, selon les experts, une diminution de la vitesse des véhicules, sans nécessairement diminuer le trafic.

Monsieur le Maire rappelle que le développement du secteur III de la ville nouvelle était déjà connu dès les années 80, puis amplifié dans les années 90 sur le secteur IV, par l'arrivée du Parc Disney.

L'approbation du projet est nécessaire pour présenter une demande de subvention au Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Contrat Triennal de Voirie et son estimation financière, autorise le Maire à souscrire une demande de subvention au Conseil Général de Seine et Marne

5. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Néant

6. **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente une étude, engagée par la DDE, sur la desserte du secteur III de Marne La Vallée, document consultable en Mairie. La liaison Bussy Saint Georges / Lagny sur Marne y est présentée comme un axe très utilisé et il est indiqué que l'aménagement en est difficile, et qu'en conséquence, le département et l'état en relation avec Epamarne cherchent à mettre en place des nouvelles liaisons Nord/Sud afin de tenter de réguler le trafic sur la RD 35. Mission particulièrement délicate, avec une progression de 4 à 5000 habitants par an à l'horizon de 2010/2015, sur les territoires des communes du Secteur IV, de Marne et Gondoire et de Bussy-St-Georges.

Monsieur le Maire annonce au Conseil que la Chambre régionale des comptes, saisie par le Préfet, a rendu son avis et a conclu que le Budget de la Commune de Guermantes pour 2006 est équilibré et n'appelle aucune mesure de redressement.

Monsieur le Maire annonce au Conseil que le SIARL (Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Lagny) est devenu le SIAM (Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne la Vallée).

Le rapport sur la qualité et le prix de l'eau est consultable en Mairie.

Une réunion de présentation du futur hôpital de Jossigny a eu lieu : la première pierre sera posée en septembre 2007, la réception est prévue fin 2010. L'hôpital représentera une unité de 460 lits, pouvant être étendue à 600 lits). Des accords sont prévus avec les hôpitaux de Meaux et Coulommiers.

Madame PERRIN rend compte de l'état d'avancement des projets du Syndicat des handicapés et de son fonctionnement (CR consultable en mairie) ;
Une nouvelle plaquette sur « La mission locale », aide aux jeunes de 16 à 25 ans est à disposition en mairie.

Monsieur MARCHAND indique que Monsieur VILA, interlocuteur EDF-GDF pour Guermantes, a présenté la rapport d'activité de Gaz de France 2005 sur la commune.

Monsieur Marchand indique que l'élagage est prévu pour lundi 26 juin 2006.

Monsieur POYAC remercie les bénévoles pour leur aide lors du Marathon de Marne et Gondoire.

Monsieur POYAC évoque le nouveau site internet de la Commune mis en ligne le 15 juin 2006, complètement refondu et parfaitement à jour des événements de la Commune.

Mademoiselle PRIE indique que certaines personnes lui ont manifesté leur satisfaction à propos des ralentisseurs situés Avenue des deux châteaux et en remercient la Mairie.

Madame BEAUCHAMP demande la mise en place d'un aménagement du carrefour des rues Pies Vagabondes, Charles Péguy et du Fort du Bois. Messieurs le Maire et Marchand rappellent qu'un stop a été installé rue des Pies Vagabondes dans cette optique, et que tout nouvel aménagement ne peut se faire qu'avec l'accord et la participation de la Mairie de Conches sur Gondoire. Madame PERRIN est chargée de rencontrer Monsieur CRESTEY, Maire de Conches sur ce point, afin d'obtenir un projet rationnel.

La séance a été levée à 22 heures 15.